



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 24 juin 2025

SÉCHERESSE

Le département de la Moselle placé en situation de vigilance sécheresse

Malgré une année 2024 exceptionnellement pluvieuse, les précipitations ont fortement diminué depuis septembre. L'hiver 2024-2025 a été marqué par un déficit pluviométrique. Ce manque de pluie n'a pas permis une recharge suffisante des nappes phréatiques.

À ce jour, ni l'alimentation en eau des territoires ni le fonctionnement des milieux aquatiques ne sont menacés mais des cours d'eau en assec commencent à être observés sur le territoire.

Par ailleurs, Météo France annonce des températures chaudes et l'absence de pluies significatives dans les dix jours à venir. La situation est donc susceptible de s'aggraver.

Pour cette raison, Pascal Bolot, préfet de la Moselle, a décidé de placer l'ensemble du département en situation de vigilance sécheresse.

Le préfet appelle l'ensemble des usagers, collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers à faire preuve de sobriété dans leurs prélèvements et leurs consommations en eau. L'eau est aujourd'hui une ressource précieuse et périssable à préserver.

Recommandations pour les particuliers :

- Préférer les douches aux bains (un bain consomme 5 fois plus d'eau) et ne pas laisser couler l'eau pendant la toilette ;
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes et le potager ;
- Utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes ;
- Arroser en dehors des périodes chaudes (de préférence tard le soir) pour éviter les pertes par évaporation ;
- Pailler les plantes et les légumes : le paillis protège des fortes chaleurs et préserve l'humidité des sols ;

- Planter des plantes peu gourmandes en eau ;
- Ne faire fonctionner son lave-linge et son lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins et privilégier les programmes « éco » ;
- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau ;
- Installer des mousseurs d'eau sur les robinets.

Recommandations pour les collectivités et les professionnels :

- Différer les travaux les plus consommateurs d'eau ;
- Fermer les fontaines à circuits ouverts ;
- Organiser l'arrosage en dehors des périodes chaudes ;
- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau ;
- Les collectivités sont invitées à signaler à l'ARS les tensions dans la distribution en eau potable qui pourraient être observées.

Les services de l'État suivent l'évolution de la situation hydrologique avec attention.

L'équipe sécheresse de la Direction départementale des territoires (DDT) se tient à la disposition des usagers et des collectivités : ddt-secheresse@moselle.gouv.fr

4 niveaux d'alerte sont définis :

1. Vigilance (niveau enclenché)
2. Alerte
3. Alerte renforcée
4. Crise

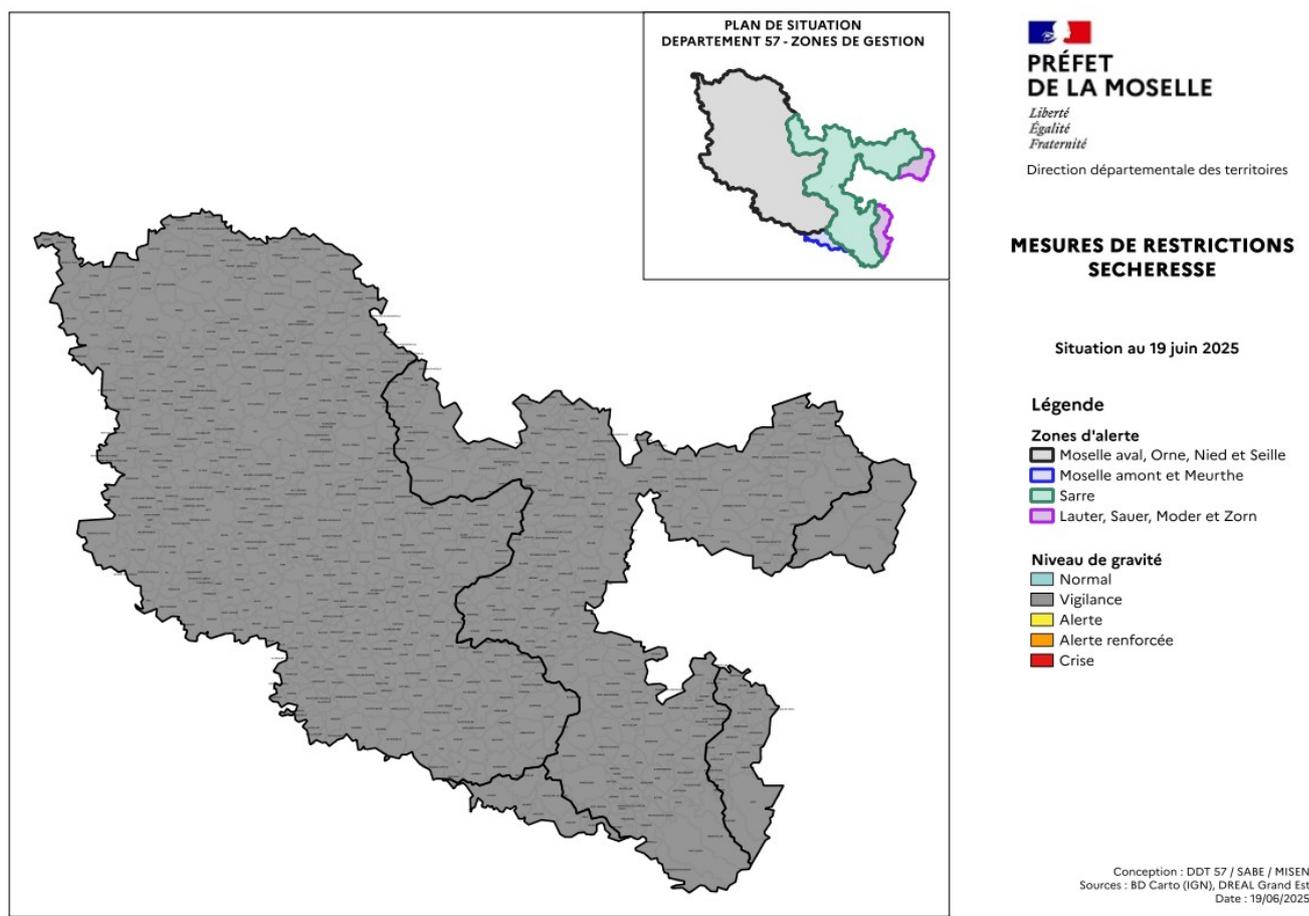
Plus d'informations : www.moselle.gouv.fr

Campagne nationale "Chaque geste compte" :

[https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau?
fbclid=IwAR1BAHag4gndHh9-pglxXhYyf4vxvz60uKfvcGkcV7Ui5SGTDbClCCKOfA8](https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau?fbclid=IwAR1BAHag4gndHh9-pglxXhYyf4vxvz60uKfvcGkcV7Ui5SGTDbClCCKOfA8)

Pour consulter la situation des départements et les arrêtés de restriction d'eau en vigueur :
<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>

Carte des mesures de restrictions



- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Delphine Dematte : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle

